Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 26.03.2021
Date d'échéance prévue: 26.03.2022
Numéro de publication: UP04-0000002941

Entité de publication
LS - Vaud foot SA, Route de Romanel 10, 1018 Lausanne

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de LS - Vaud foot SA

Organisation concernée:
LS - Vaud foot SA
CHE-109.906.522
Route de Romanel 10
1018 Lausanne 18

Indications concernant l'assemblée générale:
19.04.2021, 16:00 heures, externe

Texte d'invitation/ordre du jour:
LS – Vaud foot SA

Invitation et information aux actionnaires concernant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Jeudi 19 Avril 2021

LS – Vaud foot SA

Invitation et information aux actionnaires concernant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Lundi, 19 avril 2021

SANS COMPARUTION PERSONELLE

CONFORMÉMENT À L'ART. 27 DE L'ORDONNANCE 3 COVID-19

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LS – Vaud foot SA.

Le conseil d'administration de LS – Vaud foot SA a décidé, sur la base de l'article 27 de l'Ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), que les actionnaires doivent exercer leurs droits exclusivement par l'intermédiaire d'un représentant indépendant désigné par le conseil d'administration.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tiendra en présence du représentant indépendant, Maître Marc Nufer et d'un notaire.

Seul point à l'ordre du jour : Modification partielle des statuts

Conformément à la Loi du 21 juin 2019 sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, les actions au porteur doivent être converties en actions nominatives au plus tard le 30 avril 2021 (à quelques exceptions près). Toutes les actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 4.- chacune de LS – Vaud foot SA doivent donc être converties en actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 4.- chacune. Ces actions sont égales à tous égards aux actions nominatives existantes.

Le conseil d'administration propose donc aux actionnaires de convertir les actions au porteur en actions nominatives et de modifier les articles 5 et 6 des statuts comme suit:

Proposition du conseil d'administration : Modification des articles 5 et 6 des statuts de la société.

Texte actuel:

Article 5 : *Montant nominal – Division*
Le capital-actions est fixé à un million quatre cent trente-six mille quatre cent nonante-six francs (CHF 1'436'496.-).

Il est divisé en trois cent cinquante-neuf mille cent vingt-quatre (359'124) actions de quatre francs (CHF 4.-) chacune, au porteur, entièrement libérées.

Article 6 : *Actions au porteur*
Les actions sont numérotées. Elles sont signées par un membre du conseil d'administration.

Elles peuvent être l'objet de certificats représentant une ou plusieurs actions.

Les actions ne peuvent être émises que si elles ont été libérées à concurrence de leur valeur nominale.

Les actions au porteur peuvent être converties en actions nominative et inversement.

Lorsqu'une action est la propriété de plusieurs personnes, celles-ci doivent désigner un représentant commun.

Nouveau texte:

Article 5 *: Montant nominal – Division*
Le capital-actions est fixé à un million quatre cent trente-six mille quatre cent nonante-six francs (CHF 1'436'496.-).

Il est divisé en trois cent cinquante-neuf mille cent vingt-quatre (359'124) actions nominatives de quatre francs (CHF 4.-) chacune, entièrement libérées.

Article 6 : *Actions nominatives*
La Société peut émettre en lieu et place d'actions des certificats d'actions.

Par résolution du conseil d'administration, la société peut renoncer à l'émission de certificats d'actions.

Informations organisationnelles

Aucune comparution personnelle à l'assemblée générale

Sur la base de l'ordonnance COVID-19 3 du Conseil fédéral, le conseil d'administration a décidé que les actionnaires ne pourront pas assister physiquement à l'assemblée générale et que ceux-ci pourront uniquement exercer leurs droits par l'intermédiaire du représentant indépendant, Maître Marc Nufer, avocat, c/o Eversheds Sutherland SA, Schwanengasse 1, 3001 Berne. Aucune participation physique des actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire ne sera admise.

Remise d'une procuration au représentant indépendant

Pour autoriser le représentant indépendant à agir, les actionnaires sont priés de soumettre les documents suivants :

- le formulaire de procuration comprenant la feuille de vote (annexe 1);
- le formulaire "Dépôt d'actions au porteur pour conversion en actions nominatives et demande d'inscription au registre des actionnaires" (annexe 2);
- **le(s) certificat(s) d'actions en original**;
- une copie d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité.

Les actionnaires sont priés d'envoyer ces documents à l'adresse suivante :

LS – Vaud foot SA, Alessandro Navarria, Route de Romanel 10, 1018 Lausanne

au plus tard le **15 avril 2021**. Nous recommandons d'envoyer les documents par courrier recommandé à des fins de preuve.

Les actionnaires qui sont connus de la Société reçoivent l'invitation à l'assemblée générale extraordinaire aussi par courrier.

Les actionnaires qui ont déposé leurs certificats auprès d'une banque sont priés de retirer leurs certificats d'actions de la banque et d'envoyer l'original avec les documents susmentionnés. Seuls les actionnaires qui ont renvoyé leur certificat d'actions original sont autorisés à voter par procuration. Aucune représentation n'est possible sans la restitution des certificats d'actions. Le représentant indépendant votera en stricte conformité avec les instructions données par les actionnaires et traitera ces instructions de manière confidentielle vis-à-vis de la société.

Conséquences de la conversion en actions nominatives

La conversion d'actions au porteur en actions nominatives ne modifie pas les droits et obligations des actionnaires. Le nombre de nouvelles actions nominatives correspondra au valeur nominale d'actions au porteur actuellement détenus.

Par souci de simplicité, les actions ne seront plus émises sous forme de papiers-valeurs. Suite à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires qui ont envoyé le formulaire concernant le dépôt d'actions au porteur pour conversion (annexe 2), le certificat d'actions en original et une copie d'un passeport / care d'identité, recevront une attestation qui confirmera l'inscription de leurs actions dans le registre des actionnaires. Les noms et les adresses des propriétaires et des éventuels ayants droit économiques seront inscrits dans le registre des actionnaires.

Enfin, nous tenons à souligner que seules les personnes inscrites au registre des actionnaires seront considérées comme actionnaires aux yeux de la société. En conséquence, les actionnaires sont tenus d'informer LS – Vaud foot SA de tout changement de nom ou d'adresse par écrit dans un délai d'un mois.

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions concernant la conversion des actions. Vous pouvez nous joindre pendant les heures de bureau par téléphone au +41 79 874 85 83 ou par courrier électronique à *alessandro.navarria@lausanne-sport.ch*.

Avec mes meilleures salutations,

Robert Mark Ratcliffe, Président du Conseil d'Administration

Lausanne, le 26 Février 2021

Annexe 1

PROCURATION ET INSTRUCTIONS DE VOTE
AU REPRÉSENTANT INDÉPENDANT
Assemblée générale extraordinaire
LS – Vaud foot SA

Par la présente, je mandate le représentant indépendant, Maître Marc Nufer, avocat, c/o Eversheds Sutherland SA, Schwanengasse 1, 3001 Berne, pour représenter mes actions à l'assemblée générale extraordinaire et exercer mon droit de vote pour mon compte selon les instructions suivantes :

Seul point à l'ordre du jour : Modification partielle des statuts de la société		
Proposition du conseil d'administration : Modification des articles 5 et 6 des statuts de la société.		
Acceptation de la proposition du conseil d'administration	**Rejet** de la proposition du conseil d'administration	**Abstention**
☐	☐	☐

Important: Sans instructions de vote spécifiques quant à un ou plusieurs des objets énoncés ci-dessus, par la présente, je mandate le représentant indépendant de voter en faveur des propositions du conseil d'administration.

***

Nom, Prénom / Raison sociale : _____

Date : **Signature :**

Ces instructions doivent être signées, datées et renvoyés à

LS – Vaud foot SA, Alessandro Navarria, Route de Romanel 10, 1018 Lausanne,

d'ici le **15 avril 2021**.

Annexe 2

Dépôt d'actions au porteur pour conversion en actions nominatives
et demande d'inscription au registre des actionnaires LS – Vaud foot SA

En tant qu'actionnaire de LS – Vaud foot SA, je demande à ce que mes

_____ [*quantité d'actions*] actions au porteur de LS – Vaud foot SA, d'une valeur de CHF 4.- par action, soient converties en un nombre équivalent d'actions nominatives de LS – Vaud foot SA (rapport d'échange : 1 action au porteur pour 1 action nominative).

Je demande également que mes actions et mes données personnelles soient inscrites au registre des actionnaires. Je reconnais qu'aucun certificat d'action ne sera émis pour les actions échangées, mais que je recevrai une attestation qui confirmera l'inscription de mes actions dans le registre des actionnaires.

Données de l'actionnaire

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Personne morale

Nom, Prénom / Raison sociale _____

Adresse _____

NPA, Lieu / Siège _____

Date de naissance _____

Pays / Nationalité _____

Téléphone _____

Adresse email _____

Données de l'ayant droit économique (au sens de l'art. 697j CO), s'il est différent de l'actionnaire

(si aucune information n'est fournie, il sera présumé que l'actionnaire susmentionné est également l'ayant droit économique des actions)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom, Prénom / Raison sociale _____

Adresse _____

NPA, Lieu / Siège _____

Date de naissance _____

Pays / Nationalité _____

Téléphone _____

Adresse email _____

Veuillez envoyer ce formulaire avec les **certificats d'action au porteur originaux** ainsi qu'une **copie de votre passeport / carte d'identité en cours de validité** à

LS – Vaud foot SA, Alessandro Navarria, Route de Romanel 10, 1018 Lausanne.